

PROJET DE LOI

adopté

le 25 juin 2013

N° 173
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du protocole d'amendement de la **Convention** entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral **suisse** relative à l'**extension en territoire français du domaine de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire** conclue le 13 septembre 1965.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 4, 832 et T.A. 106.

Sénat : 505 rect., 669 et 670 rect. (2012-2013).

Article unique

Est autorisée l'approbation du protocole d'amendement de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relative à l'extension en territoire français du domaine de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire conclue le 13 septembre 1965 (ensemble une annexe), signé à Genève, le 18 octobre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 2013.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 4 (AN, 14^{ème} législ.).